

à Maître Adam, puisqu'aussi bien, dans un manuscrit de Poitiers (n° 23, fol. 1) du XIII^e siècle, qui contient une recension de ce recueil ou dictionnaire des *Allégories*, le nom d'Adam décore tout le morceau : « Prologus magistri Adam Praemonstratensis ecclesie canonici in sequens opus. »

Somme toute, pourtant, — il faut bien l'avouer — si l'on compare Adam avec les autres intellectuels du XII^e siècle ses contemporains, il fait plutôt figure de retardataire, pour employer un terme un peu gros. Erudit, richement doué, animé de ferveur, il n'a pas compris, peut-être n'a-t-il pas même aperçu l'immense mouvement philosophique et théologique qui se dessinait dès lors ; à plus forte raison n'y a-t-il pas collaboré directement. Chaque esprit a ses destinées. Maître Adam trouva son propre équilibre et sa paix dans les disciplines du passé. Il manqua peut-être de clairvoyance ; sa sincérité n'éclate pas moins dans les ouvrages de lui que nous possédons, et l'on ne saurait lui marchander, finalement, le respect.

Averbode.

J. B. V.

* * *

GERARD DE COLOGNE, COPISTE DE HEYLISSEM (FIN DU XIII^e SIECLE).

-:-

Les renseignements touchant les copistes de notre pays au moyen âge sont extrêmement pauvres et il faut se féliciter quand on rencontre des détails précis sur leur activité ¹⁾. C'est une de ces joies qui nous a été réservée dernièrement en mettant la main sur des travaux exécutés par un des meilleurs ouvriers d'une de nos abbayes de Prémontré.

L'artiste dont il s'agit, — car on peut l'appeler ainsi, — est un certain frère Gérard de Cologne, vivant à l'abbaye de Heylissem, à la fin du XIII^e siècle. Tout ce que l'on savait de lui, c'est qu'il était chanoine de cette maison et qu'il avait écrit pour l'abbaye de Floreffe le beau cartulaire conservé aux Archives de l'Etat à Namur. Mais voici qu'il est permis de connaître davantage son

1) Nous avons réuni quelques noms de copistes belges du moyen âge dans : *Copistes Belges du moyen âge*, dans *Paginae Bibliographicae*, Bruxelles, 1929. 22 pp.

Hapuit oium cartar. munimentor. et privilegior. ecclie florestien.
 recapitulationes. quor. authenticor. et originalium transcripta scripta
 ordinata et distincta prout infra p. capla distinguit. Reuerend.
 eni pater dñs Egidius de noela diuina prouidentia abbs ecclie
 florestien. prede. pmo creationis sue anno q. fuit anno dñi m. c. c.
 Honageio scto. In die be. mane magdalene. ipa originalium transp
 ta scribi fecit per fratrem Gerardum de colonia an. helenan. et in
 pnti volumine collocari.

Collatio fundi florest. ad. I. fo. 1.

Confirmatio epi de ecclie. II. fo. 1.

Continuatio epi de collo. III. fo. 2.

ne capelle de sacro. et sa. lauren

ty et qre. pus allodij de hancal

et dimidie pus allodij de gymu.

Continuatio epi de di. III. fo. 3.

midia pus allodij i. ardenella

de bernardi sacro et ecclie et dei

ma ibidem.

Compositio iur. ecclie. V. fo. 4.

Compositio iur. ecclie. V. fo. 4.

De molendino de. XII. fo. 7.

otengis. dimidia camba de

orbais. toto allodio de solre

mont et ecclie de fleuius.

Continuatio epi de c. XII. fo. 8.

Consent. duas louan. XIII. fo. 9.

Compositio iur. ecclie. XV. fo. 9.

florest. et G. de gymu.

De centu. bon. silue. XVI. fo. 10.

in florestella.

Puces ad comite. XVII. fo. 10.

flandrie. ut tunc hant.

Ratificatio comitis. XVIII. fo. 10.

Première page du Cartulaire de l'abbaye de Floresse.

Copiste : Gérard de Cologne, chanoine de Heylissem.

œuvre calligraphique. Par voie de comparaison, les travaux suivants peuvent, ou plutôt doivent être mis sur son compte.

I. Le premier est incontestablement sorti de sa main. C'est une œuvre de tout premier ordre au point de vue paléographique, soignée et élégante. Il s'agit du cartulaire de l'abbaye de Floreffe (Archives de l'Etat à Namur. Archives ecclésiastiques : abbaye de Floreffe, n° 3²). Il débute comme suit :

« Incipiunt omnium cartarum, munimentorum et privilegiorum
« ecclesie Floreffiensis, recapitulationes quorum autenticorum et
« originalium transcripta secuntur, ordinata et distincta, prout in-
« ferius per capitula distinguuntur. Reverendus enim pater domnus
« Egidius de Noela, divina providentia abbas ecclesie Floreffiensis
« predictae prime creationis sue anno, que fuit anno Domini M° CC°
« nonagesimo secundo, in die Marie Magdalene ipsa originalium
« transcripta scribi fecit per fratrem Gerardum de Colonia, cano-
« nicum Helencinensem et presenti volumine collocari. »

Le cartulaire de Floreffe est un grand in-4° de parchemin, de 235 fol. d'écriture. Le travail de Gérard de Cologne comprend les fol. 1 à 215 vso, en plus 8 folios non numérotés.

Les chartes sont réparties par le copiste par ordre de domaine, comme suit :

« Floreffia, de Corroit, de Jodion, de Villari duarum Ecclesiarum,
« de Framites, de Trasengies et Herlamont, de Capella, de Fechiria,
« de Obbaïs, Seneffia et Buzei, de Thymiun, de Vivivilla, de Favere-
« chinis, de Avelois, de Solra et de Belloramo, de Beamont, de
« Ableu, de Venoffle, de Sacure, de Acoze et Roseis, de Seninis,
« de Ardenella et Benardisarto, de Novilla, de Wanse, de War-
« nans, de Vernis et Forcelles, de Marche, de Bonines, de Hengion,
« de Thohongia, de prehenda S. Pauli, de Postula, de Lishot, de
« Elslot et Heugelot, de Exele, de capella juxta Coloniam, Exemp-
« tiones a teloneis, Testamenta et legata, compositio inter Premon-
« stratensem et Cisterciensem ordines, Confraternitas inter Floref-
« fienses et Sybergenses, Confirmationes regum Romanorum, Con-
« firmationes et privilegia Romanorum Pontificum, Transcriptum
« privilegii totius ordinis, Privilegia communia ordinis, ista que se-
« quuntur sunt de novo acquisita. »

Ce qui distingue le cartulaire de Floreffe, c'est le soin extrême que son auteur a mis à le composer : division par chapitres, numérotation des chartes, analyse d'actes, graphie et ornementation des

2) Voir la reproduction.

lettres initiales (couleur rouge et bleue), dimension des lettres, etc. Tout cela contribue à faire de cette œuvre un des plus beaux cartulaires de la fin du XIII^e siècle.

Un talent aussi remarquable ne tarde pas à être vite remarqué en dehors de son monastère, à preuve précisément que les chanoines de Floreffe firent appel à un de leurs confrères de Heylissem pour composer leur recueil de titres de propriété, peu après l'année 1292.

Dans son abbaye même, on comprend que Gérard de Cologne ait utilisé ses qualités de bon copiste.

II. Comme tel on peut lui attribuer sans la moindre hésitation la composition du cartulaire de l'abbaye de Heylissem. Celui-ci forme le n^o 8322 de la collection des Archives Ecclésiastiques du Brabant, aux Archives Générales du Royaume. Il est facile de reconnaître la main de notre scribe : large gothique de la fin du XIII^e siècle, division des chartes par ordre de domaine, correction de la copie, etc. C'est un grand in-8^o de 170 fol., dont la plus grande partie est l'œuvre de Gérard de Cologne. La parenté de main entre de cartulaire de Floreffe et celui de Heylissem est indéniable.

III. On ne peut être aussi affirmatif en ce qui concerne un registre extrêmement précieux de la fin du XIII^e siècle, émané également de l'abbaye de Heylissem ; mais on peut aisément tenir frère Gérard pour son auteur, tant sont parfaits le soin de son exécution que l'arrangement des matières.

Ce volume forme le n^o 8393 des Archives ecclésiastiques des Archives Générales du Royaume. C'est un petit in-4^o de 34 fol. de parchemin. Pour ce qui est de son contenu, c'est un censier de Heylissem où tous les immeubles soumis au paiement d'une rente ou d'un cens sont soigneusement inventoriés suivant un ordre fort méthodique : ordre alphabétique de possessions et ordre des localités. Le tout est disposé dans des colonnes. Voici un exemple concernant la commune d'Esemael (fol. 27).

Trecenarii	Summe	Termini vel anni
Joannes Faber	Dimidium modii	Hereditarie
Allycia	Dimidium modii Lewensis	Hereditarie
Bercoula beghina	Dimidium modii Lewensis	Hereditarie

Super quinque jornal
terre que jacent retro
Eremberghe.

Vraisemblablement Gérard de Cologne, qui avait bonne plume et était méticuleux dans tout ce qu'il entreprenait, a-t-il eu une carrière de scribe très féconde ; le hasard des recherches nous mettra bien entre les mains l'une ou l'autre œuvre dont il faut lui attribuer la composition.

Bruxelles.

H. NELIS.

* * *

NOTE SUR UNE CHARTE FAUSSE DE THIBAUT
DE BAR, EVEQUE DE LIEGE, POUR L'ABBAYE DE
FLOREFFE (1308). -:- -:- -:- -:-

Le chanoine V. Barbier a publié dans son *Histoire de l'abbaye de Floreffe* (2^e édition, t. II, 1892, p. 241) une charte de Thibaut de Bar, évêque de Liège, du 15 septembre 1308. Cet acte était déjà connu en substance, grâce à la *Geschiedenis der abdij van Postel*, du chanoine Th. Welvaerts ¹⁾. C'était une attestation confirmant la donation du patronat des églises d'Asten et de Lierop, situées dans le canton de Helmond, faite par Marguerite de Bois-schot, dame d'Asten et d'Escharen, par ses fils Henri, Guillaume et Mathieu de Stakenburg ²⁾ et par d'autres seigneurs. Le don de ce droit avait été fait, le 9 septembre 1306, par le chevalier Guillaume, seigneur d'Asten, mari de Marguerite, au profit de l'abbaye de Floreffe ³⁾.

Jusqu'à présent, nul n'a révoqué en doute l'authenticité de la charte de l'évêque de Liège, Thibaut. La chose ne doit pas surprendre, puisque rien dans l'acte est de nature à éveiller quelque soupçon. L'abandon d'un droit de patronage sur une église n'est pas en effet un fait exceptionnel au moyen âge et tout n'est pas nécessairement faux dans les dossiers touchant la collation de bénéfices ecclésiastiques de cette époque.

Nous n'aurions soulevé aucune objection, si récemment nous n'avions eu l'occasion d'examiner la pièce de 1308 d'assez près. Grâce à la bienveillance cordiale de M. le chanoine van Nieuwenhuisen, nous avons été à même d'étudier la charte de l'abbaye de Postel et nous sommes bien obligé d'avouer qu'elle laisse l'impres-

1) Turnhout, 1878, p. 289, n° 6.

2) Sur la famille de Stakenburg, voir Welvaerts, p. 289, n° 6.

3) L'original existe à l'abbaye de Postel. Le texte est dans Barbier, l.c., pp. 238-240.